

Masseurs-kinésithérapeutes : signature d'une convention avec l'IRDES



© 2022 Les Echos Publishing

L'IRDES est un organisme public indépendant qui produit des études sur l'économie de la santé, notamment sur la démographie des médecins généralistes, des infirmiers ou encore d'autres professionnels de santé. Dans la lignée des travaux menés par l'observatoire de la commission santé publique et démographie de la profession, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes s'est engagé, début juillet, dans une convention avec l'IRDES. Objectif : analyser les besoins en santé de la population française et comparer la démographie des praticiens avec celle des autres professions de santé.

Mieux répondre aux besoins de santé des Français

Cette convention est signée pour une durée de trois ans. Elle va permettre d'effectuer des recherches en lien avec la démographie des masseurs-kinésithérapeutes pour mesurer notamment son évolution dans le contexte politique de santé actuel. En fonction des résultats, elle devrait permettre de proposer des pistes de réflexion pour mieux répondre aux besoins de santé des Français dans leur prise en charge ou dans la prévention de leurs pathologies. L'Ordre avait déjà signé une première convention avec un organisme public

indépendant reconnu scientifiquement : la DREES (direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques).

© 2022 Les Echos Publishing